Sanchamau FRC 4 30957

L'ARISTOCRATIE
A GENOUX
DEVANT LE TRIBUNAL DU PEUPLE,
OU

Dialogue sur la proposition d'une amnistie générale, entre un Patriote *Français* & un *Indien*.

Discite justitiam moniti. Virgile.

LE PATRIOTE.

EH bien, M. le Voyageur, que pensez-vous de la *France*? Vous êtes bon observateur; vous connaissez déja, sans doute, l'esprit des habitans de cette contrée.

L'INDIEN.

Je vous dirai, Monsieur, que je n'ai pas vu, sans une vive émotion, ce peuple qui autrefois dansait au bruit de ses chaînes, faire des prodiges pour recouvrer sa liberté, & frapper d'étonnement le monde entier par son activité, son énergie. Comment une Nation qui m'avait paru si frivole, a-t-elle pu mon-

Case FRC 25040
THE NEWBERRY LIBRARY

trer tant de vigueur? Plût au grand *Brama* que mes compatriotes euſſent le même courage! Plût au Ciel qu'ils euſſent la force de briſer le joug qui les accable!... Vous voyez, Monſieur, que je commence à connaître le prix de la liberté. Les voyages inſtruiſent les hommes.

LE PATRIOTE.

Les ſcenes tragiques dont vous avez été témoin depuis peu, vous ont-elles fait quelque impreſſion?

L'INDIEN.

Je vous dirai franchement qu'elles m'ont d'abord inſpiré de l'horreur. Vous ſavez que les Indiens ont le caractere doux, & qu'ils n'aiment pas l'effuſion de ſang. Il me ſemble entendre encore le rugiſſement du Peuple qui demandait ſa proie; je vois encore devant moi le fatal réverbere, & ces têtes ſanglantes au bout d'une pique. Que la colere du Peuple eſt terrible!...

LE PATRIOTE.

Oui, elle eſt terrible. Mais que le ſang froid du Deſpotiſme eſt atroce! Quelle immenſe diſproportion entre le nombre des victimes que ce monſtre exécrable a ſacrifiées pendant pluſieurs ſiecles, & celui des têtes

qui ont été abattues par le glaive du Peuple ! Que ne puis-je vous préſenter les affreux regiſtres de la puiſſance arbitraire ! De combien d'horreurs vous feriez le témoin ! Ce n'était pas ſeulement ſous le ſceptre redoutable d'un Prince abſolu que le Peuple gémiſſait ; il était encore tourmenté par le deſpotime des Miniſtres, des Parlemens, des Seigneurs, des Courtiſanes des Grands, des Valets décorés de la Cour, &c. &c. Un ſimple particulier ſe trouvait ſecoué, froiſſé, ballotté dans preſque tous les inſtans du jour ; il ne pouvait pas faire un pas ſans recevoir une contuſion. Maintenant le Peuple, las d'être foulé, ſe releve : il a le ſentiment intime de ſes forces ; il ſe préſente dans une attitude impoſante, & fait trembler ſes adverſaires.

L'INDIEN.

Je connais bien là les expreſſions d'un homme embrâſé du feu de la liberté. Un eſclave ne parla jamais ainſi . . .

LE PATRIOTE.

Si j'avais le temps, je vous parlerais de l'odieuſe diſtinction qui regne dans vos Caſtes, & ſur-tout du mépris injuſte dont vous accablez la Caſte malheureuſe des *Parias* . . . Tous

les hommes ne ſont-ils pas égaux, ſortant des mains de la Nature ?

L'INDIEN.

L'expérience a déchiré le voile qui couvrait mes yeux, & j'ai le bonheur de penſer comme vous ... Mais, Monſieur, dites-moi : on a parlé d'amniſtie pour les criminels de *Lèſe-Nation* ; penſez-vous qu'il ſoit encore néceſſaire d'offrir des victimes à la Patrie irritée ?

LE PATRIOTE.

Eh ! comment voulez-vous que la Patrie pardonne à des traîtres qui ont voulu la cribler de coups de poignard ? Les Citoyens qui ont frémi du danger dont leurs femmes & leurs enfans étaient menacés ; ces Citoyens, témoins de la conſternation d'une famille craintive, & qui ont paſſé pluſieurs jours dans la perplexité, les angoiſſes, les alarmes, pourraient-ils voir de ſang froid revenir parmi eux les auteurs du complot infame tramé contre la Nation ? N'auraient-ils pas raiſon de dire qu'on fait rentrer des loups furieux dans la bergerie ? ... Croyez-moi, c'eſt la faibleſſe, la ſotte réſignation des Peuples qui fait la force des tyrans. Lorſque le Peuple eſt trop patient, trop doux ; lorſqu'il avale, ſans ſe plaindre,

l'humiliation & les outrages; lorſqu'il courbe toujours le dos, les uſurpateurs du pouvoir arbitraire le conduiſent comme un vil troupeau de bêtes de ſomme, & ne penſent qu'à le ſurcharger; mais ſi ce même Peuple ſe releve, s'il reprend ſa dignité primitive, s'il montre un front d'aſſurance & de fierté; s'il fait un mouvement bruſque & inattendu; l'orgueil des tyrans diſparaît, & le peuple, au ſujet du pouvoir arbitraire, peut ſe ſervir de cette expreſſion d'un Ecrivain ſacré:

Pareil au cedre, il cachait dans les cieux,
Son front audacieux;
Il ſemblait, à ſon gré, gouverner le tonnerre,
Foulait aux pieds ſes ennemis vaincus:
Je n'ai fait que paſſer, il n'était déjà plus.

L'INDIEN.

Il ne faut donc pas penſer à une amniſtie générale? Cependant M. *Necker*, l'ami du Peuple français, a clairement énoncé le déſir d'entendre proclamer cette amniſtie.

LE PATRIOTE.

Je rends juſtice aux talens, aux intentions de M. *Necker*; il a cru pouvoir ſuivre l'impulſion de ſon cœur bienfaiſant & généreux; mais ce Miniſtre, en rentrant en France, ne

s'était pas mis au niveau de l'esprit public ; & ce n'est pas étonnant, puisque la révolution dans nos affaires & nos sentimens avait été si grande depuis son départ. Si M. *Necker* avait été au courant de l'opinion, il aurait convenu, peut-être, qu'une amnistie générale deviendrait funeste. On parle beaucoup de la douceur qui honorait la Nation *française* ; il semble qu'on veut lui faire un reproche de n'être plus la même... Eh ! tant mieux, si elle n'est plus la même. Lorsqu'elle était douce & craintive, elle était esclave ; elle ne peut conserver sa liberté qu'avec beaucoup d'activité, de vigueur & d'énergie.

L'INDIEN.

Mais, Monsieur, faut-il que le Peuple exerce encore sa terrible Dictature ? Doit-il frapper un homme soupçonné, sans l'avoir entendu ?

LE PATRIOTE.

Je suis bien éloigné de penser ainsi. La justice est la compagne nécessaire de la liberté. Les mouvemens désordonnés d'une multitude aveugle ou passionnée nous rameneraient peut-être à la servitude. Il faut donc que les coupables succombent sous le glaive de la loi ; & non sous la hache du Peuple ; & l'on doit

s'empreſſer de créer un Tribunal compétent & impartial, pour le jugement des criminels de *Leſe-Nation*. Ce Tribunal eſt, en ce moment, d'une néceſſité abſolue. En effet, pourquoi a-t-on vu dernierement le Peuple faire juſtice lui-même ; pourquoi l'a-t-on vu ſacrifier des individus pourſuivis par l'indignation générale? C'eſt parce qu'il n'apercevait aucun Tribunal impartial, & qu'il n'ignorait point que, depuis plus d'un ſiecle, les ſcélérats qui pouvaient diſpoſer de cent mille écus, étaient ſûrs d'échapper au châtiment qu'ils méritaient.

L'INDIEN.

Vous voulez donc que l'autel de la Liberté ſoit encore arroſé du ſang de quelques victimes... Mais, Monſieur, les hommes que vous voulez pourſuivre, ſont Français ; ils ſont vos freres...

LE PATRIOTE.

Ils ne le ſont plus... & j'en gémis de douleur... J'ai autant d'horreur que vous pour le ſang, & je déſire de tout mon cœur qu'on ne ſoit plus obligé d'en verſer... Je ne veux pas prévenir la déciſion des Juges compétens; je ne dirai point quel doit être le ſort des perfides *Ariſtocrates proſternés devant le Tribunal*

529

du Peuple; je ferai seulement cette question à mes concitoyens: Les coupables doivent-ils jamais espérer de vivre avec une Nation qu'ils ont voulu assassiner? ... Adieu, Monsieur le Voyageur; je vais communiquer mes vues à un Comité patriotique. Ma qualité de Citoyen me l'ordonne. L'ami du Peuple n'existe pas pour lui seul, il existe pour tous ses semblables.

Par J. B. SANCHAMAU.

A Paris, chez l'Auteur, Hôtel de Touraine, rue Haute Feuille.